



News turbo-giratoire Riddes

Comment utiliser correctement le turbo-giratoire de Riddes ? Afin de respecter le marquage et de se positionner sur la voie de circulation adéquate, **l'usager doit connaître sa direction avant de s'engager dans le giratoire**. Voici comment emprunter l'ouvrage.

La personne en provenance **de la jonction autoroutière** se positionne, AVANT d'entrer dans le turbo-giratoire :

- Sur la **voie de droite** pour se diriger vers Riddes/La Tzoumaz
- Sur la **voie de droite** pour se diriger vers Martigny
- Sur la **voie de gauche** pour se diriger vers IKEA
- Sur la **voie de droite** pour se diriger vers les autres commerces

La personne **en provenance de Martigny** se positionne, AVANT d'entrer dans le turbo-giratoire :

- Sur la **voie de gauche** pour se diriger vers Riddes/La Tzoumaz
- Sur la **voie de gauche** ou celle de droite pour se diriger vers l'autoroute
- Sur la **voie de droite** pour se diriger vers IKEA

La personne **en provenance de Riddes** se positionne, AVANT d'entrer dans le turbo-giratoire :

- Sur la **voie de droite** pour se diriger vers Martigny
- Sur la **voie de gauche** pour se diriger vers l'autoroute
- Sur la **voie de gauche** pour se diriger vers IKEA
- Sur la **voie de droite** pour se diriger vers les autres commerces

Les usagers mobilité douce :

- Les cyclistes peuvent emprunter les pistes cyclables **unidirectionnelles** prévues à cet effet (le long des voies de chemins de fer en provenance de Riddes en direction de Martigny uniquement ; en fin de bande cyclable en provenance de Martigny, le bypass du turbo-giratoire en direction de Riddes uniquement)
- Des trottoirs et deux passages pour piétons ont été créés à destination du trafic piétonnier
- L'accessibilité en mode doux à la zone commerciale en provenance de Riddes est privilégiée via la route agricole en parallèle à l'Impasse des Fruits
- **L'accès au viaduc autoroutier est interdit pour les cycles**